



FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Examen civique



A partir du 1^{er} janvier 2026, la réussite à l'examen civique sera nécessaire pour une première demande de :

- carte de séjour pluriannuelle
- carte de résident
- ou la naturalisation.

L'examen civique est obligatoire et sera certifié par une attestation de réussite pour les résidents étrangers ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne.

ALFA est habilité par France Education International pour faire passer l'examen civique.

Comment se déroule l'examen civique ?

L'examen civique prend la forme d'un QCM intégralement numérique.

- Durée maximale : 45 minutes
- Nombre de questions : 40
- Modalité : QCM sur ordinateur ou tablette
- Réussite : 32 bonnes réponses minimum, soit 80 %

Les questions évaluent :

- les principes et valeurs de la République,
- les droits et obligations applicables en France,
- le fonctionnement des institutions,
- des repères historiques, culturels et géographiques,
- des situations de la vie quotidienne dans la société française.

Qui peut passer l'examen ?

Toute personne résidant en France et engagée dans l'une des démarches suivantes :

- première demande ou renouvellement de carte de séjour pluriannuelle,
- première demande de carte de résident,
- demande de naturalisation.

Certaines dispositions particulières existent (aménagements, dispenses) dans les cas prévus par la loi.

Comment se préparer à l'examen ?

Le ministère de l'Intérieur met à disposition les thématiques et les questions de l'examen sur les sites suivants :

- pour la carte de séjour pluriannuelle et la carte de résident :
<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>
- pour la naturalisation :
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-procedures-d-acces-a-la-nationalite-francaise>

Pour consulter des informations pour les candidats :

- <https://www.france-education-international.fr/examen-civique/examen-civique-informations-pour-les-candidats>

Après l'examen

Les résultats seront disponibles sur l'espace candidat dans un délai de 12 heures après la passation de l'examen.

Vous aurez accès à votre attestation de résultats sur votre compte candidat créé au moment de l'inscription. Elle est valable pour toutes les démarches administratives concernées par la réglementation et sa durée est illimitée.

Comment s'inscrire ?

Contactez ALFA :
courriel@association-alfa.fr
02 32 71 21 45

Coût de l'examen : 70 €

association-alfa.com

